

Séance ordinaire du 19 mai 2015

Le conseil de la Ville de Lévis siège en séance ordinaire ce dix-neuvième jour du mois de mai deux mille quinze à dix-neuf heures trente, à la salle du conseil de l'hôtel de ville, 2175, chemin du Fleuve, Lévis.

Sont présents : les membres du conseil Jean-Pierre Bazinet, Serge Côté, Brigitte Duchesneau, Guy Dumoulin, Mario Fortier, René Fortin, Clément Genest, Ann Jeffrey, Janet Jones, Pierre Lainesse, Réjean Lamontagne, Robert Maranda, Michel Patry et Michel Turner formant quorum sous la présidence du maire Gilles Lehouillier (partiellement).

Est absent : le membre du conseil Fleur Paradis

Assistent à la séance : Marie-Lise Côté, directrice générale par intérim, et Marlyne Turgeon, assistante-greffière.

CV-2015-04-71

Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par le conseiller Serge Côté

Appuyé par la conseillère Ann Jeffrey

D'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du 19 mai 2015, tel qu'il est modifié par l'ajout des affaires suivantes :

« Développement

Acquisition d'une partie des lots 3 934 911 et autres du cadastre du Québec et vente d'une partie des lots 3 934 917 et autres de ce cadastre à 9149-8329 Québec inc. dans le cadre de l'agrandissement du Centre des congrès et d'expositions de Lévis, affectation à l'utilité publique et financement afférent
Document d'aide à la décision DEV-2015-053 »

« Développement

Ententes triennales à intervenir avec Festivent Inc.
Document d'aide à la décision DEV-2015-061 »

« Direction générale

Entente de préretraite avec un membre du personnel hors cadre
Document d'aide à la décision DG-2015-149 »

« Direction générale

Nomination d'un directeur par intérim à la Direction du service de police
Document d'aide à la décision DG-2015-150 »

« Ressources humaines et amélioration continue

Renouvellement et autorisation de la signature de la convention collective des membres du personnel col bleu
Document d'aide à la décision RHAC-2015-062 »

« Infrastructures

Attribution de contrat relatif au plan directeur d'égout sanitaire Desjardins
Document d'aide à la décision INF-GEN-2015-057 »

Adoptée à l'unanimité

CV-2015-04-72

Période de questions

Environ 30 personnes assistent à la séance. Plusieurs personnes posent des questions et émettent des commentaires. Une personne dépose un document concernant une problématique de circulation. Une autre personne dépose une pétition liée à la construction d'immeubles à logements.

CV-2015-04-73

Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 4 mai 2015

ATTENDU QU'une copie du procès-verbal a été remise à chaque membre du conseil au plus tard la veille de la présente séance ;

En conséquence,

Il est proposé par le conseiller Robert Maranda
Appuyé par la conseillère Janet Jones

D'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Ville tenue le 4 mai 2015.

Adoptée à l'unanimité

CV-2015-04-74

Abrogation de la résolution CV-2015-03-65 « Félicitations à monsieur Ladrière Samson »

Il est proposé par le conseiller Robert Maranda
Appuyé par la conseillère Janet Jones

D'abroger la résolution CV-2015-03-65 « Félicitations à monsieur Ladrière Samson ».

Adoptée à l'unanimité

CV-2015-04-75

Dépôt du procès-verbal des séances du comité exécutif des 28 avril, du 4 et du 5 mai 2015

Le procès-verbal des séances du comité exécutif tenues les 28 avril 2015 du 4 et du 5 mai 2015 est déposé.

CV-2015-04-76

Félicitations à monsieur Pierre Duquet

Il est proposé par le maire
Appuyé à l'unanimité

De féliciter monsieur Pierre Duquet, journaliste au journal Le Peuple, qui prend sa retraite aux termes d'une brillante carrière en journalisme dans la région et sur le territoire lévisien. Il a notamment œuvré à ce journal lévisien depuis 2008. Monsieur Duquet s'est démarqué par l'excellence de ses actions sur le plan professionnel, ce qui lui a valu plusieurs distinctions dont les Prix d'excellence de l'Association provinciale des télédistributeurs du Québec pour le magazine d'information « Lien direct » et la série documentaire « Direction Saint-Damien » en 1994, pour « Direction Lotbinière » en 1993 et pour l'émission spéciale en direct de « La soirée des élections municipales de Lévis » en 1991.

En 1992, il obtient une mention spéciale du jury du prix littéraire Robert-Cliche pour un premier roman « Le nombril d'Éléonor » et décroche en 1994 un prix littéraire pour la publication du roman « L'homme incertain ».

Enfin, la Ville tient à souligner l'engagement bénévole de monsieur Duquet, lequel a agi pendant douze années à titre d'administrateur et secrétaire du conseil d'administration de l'organisme Diffusion culturelle de Lévis.

Adoptée à l'unanimité

CV-2015-04-77

Félicitations à monsieur Ladrière Samson

Il est proposé par le conseiller Robert Maranda
Appuyé par la conseillère Janet Jones

De féliciter monsieur Ladrière Samson pour son implication à titre de bénévole à la Maison des aînés et au Centre d'action bénévole Bellechasse-Lévis-Lotbinière depuis plus de vingt ans. Il a aussi été impliqué dans le développement du Centre de plein air de Lévis (centre de ski), et il a œuvré pendant de nombreuses années dans la construction navale au Chantier AC Davie dans le secteur de la Traverse. Monsieur Samson s'est démarqué pour son implication et son engagement dans la communauté, source de fierté et d'inspiration pour la population lévisienne.

Adoptée à l'unanimité

CV-2015-04-78

Renouvellement des contrats d'assurance de dommages et financement afférent

[Document d'aide à la décision AGR-2015-007-R-1](#)

Il est proposé par le conseiller Pierre Lainesse
Appuyé par le conseiller Michel Patry

D'accepter les propositions de renouvellement des contrats d'assurance de dommages de la Ville, négociées avec les courtiers pour la période du 1^{er} juin 2015 au 1^{er} juin 2016, le tout selon les propositions de renouvellement indiquées à la fiche de prise de décision AGR-2015-007-R-1.

De financer une partie de cette dépense au montant maximal de 144 500 \$ à même l'excédent de fonctionnement accumulé non affecté.

Adoptée à l'unanimité

CV-2015-04-79

Aide financière au Club de l'âge d'or Ste-Bernadette de Lauzon
[Document d'aide à la décision DG-2015-139](#)

Il est proposé par le conseiller Robert Maranda
Appuyé par la conseillère Ann Jeffrey

D'accorder une aide financière au Club de l'âge d'or Ste-Bernadette de Lauzon au montant de 1 500 \$, pour le maintien de ses activités auprès de la population lévisienne.

Adoptée à l'unanimité

CV-2015-04-80

Désignation d'un membre du conseil de la Ville au sein du conseil d'administration de l'Unité régionale de loisir et de sport de la Chaudière-Appalaches
[Document d'aide à la décision DG-2015-148](#)

Il est proposé par le conseiller Serge Côté
Appuyé par le conseiller Pierre Lainsesse

De désigner le membre du conseil de la Ville Réjean Lamontagne afin de siéger au sein du conseil d'administration de l'Unité régionale de loisir et de sport de la Chaudière-Appalaches.

Adoptée à l'unanimité

CV-2015-04-81

Entente à intervenir avec le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques pour l'installation et l'exploitation d'une station d'échantillonnage de la qualité de l'air sur le lot 2 432 946 du cadastre du Québec (terrain du stade Georges-Maranda, secteur Lévis)
[Document d'aide à la décision ENV-2015-020](#)

Il est proposé par le conseiller Guy Dumoulin
Appuyé par le conseiller Mario Fortier

De conclure l'entente à intervenir avec le ministère du Développement

durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques pour l'installation et l'exploitation d'une station d'échantillonnage de la qualité de l'air sur le lot 2 432 946 du cadastre du Québec (terrain du stade Georges-Maranda, secteur Lévis), telle qu'elle est annexée à la fiche de prise de décision ENV-2015-020 et d'autoriser le maire et la greffière à signer cette entente.

Adoptée à l'unanimité

CV-2015-04-82

Demande de modification d'un certificat d'autorisation dans le cadre de la construction d'une école primaire sur le lot 5 273 366 du cadastre du Québec (secteur Saint-Nicolas)

[Document d'aide à la décision ENV-2015-022](#)

Il est proposé par le conseiller René Fortin
Appuyé par le conseiller Clément Genest

D'autoriser Pluritec à présenter, au nom de la Commission scolaire des navigateurs, une demande de modification du certificat d'autorisation, délivré en vertu de l'article 22 de la *Loi sur la qualité de l'environnement*, pour la gestion des matières résiduelles et exploitation des mesures de mitigation, dans le cadre de la construction d'une école primaire sur le lot 5 273 366 du cadastre du Québec (secteur Saint-Nicolas).

Adoptée à l'unanimité

CV-2015-04-83

Entente de collaboration en matière de recherche et de développement à intervenir avec Agriculture Canada pour la valorisation de sols contaminés par des éléments traces métalliques pour la production de biomasse à des fins énergétiques sur le lot 2 221 748 du cadastre du Québec (chemin des Îles, secteur Lévis) et dépôt d'une demande d'autorisation pour conclure cette entente

[Document d'aide à la décision ENV-2015-010-R-1](#)

Il est proposé par la conseillère Ann Jeffrey
Appuyé par le conseiller Pierre Lainesse

Sous réserve de l'autorisation nécessaire à cette fin en vertu de la *Loi sur le ministère du Conseil exécutif*, de conclure l'entente de collaboration en matière de recherche et développement pour la valorisation de sols contaminés par des éléments traces métalliques pour la production de biomasse à des fins énergétiques à intervenir avec Agriculture Canada, telle qu'elle est annexée à la fiche de prise de décision ENV-2015-010-R-1, et d'autoriser le maire et la greffière à signer tout document à cet effet.

De demander, conformément à la *Loi sur le ministère du Conseil exécutif*, l'autorisation requise afin de conclure l'entente annexée à cette fiche de prise de décision.

Adoptée à l'unanimité

CV-2015-04-84

Approbation du Règlement numéro 134 et du Règlement numéro 135 de la Société de transport de Lévis

[Document d'aide à la décision INF-2015-007](#)

Il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Bazinet
Appuyé par le conseiller Guy Dumoulin

D'approuver le Règlement numéro 134 concernant les titres de transport de la Société de transport de Lévis.

D'approuver le Règlement numéro 135 concernant les normes de sécurité et de comportement des personnes dans le matériel roulant et les immeubles exploités par ou pour la Société de transport de Lévis.

Adoptée à l'unanimité

CV-2015-04-85

Attribution du contrat pour l'aménagement de bureaux dans l'immeuble situé au 996, rue de la Concorde (secteur Saint-Romuald) et décret de travaux

[Document d'aide à la décision INF-BI-2015-013](#)

Attendu la demande de soumissions ;

En conséquence,

Il est proposé par le conseiller Robert Maranda
Appuyé par le conseiller Mario Fortier

D'attribuer le contrat pour l'aménagement de bureaux dans l'immeuble situé au 996, rue de la Concorde (secteur Saint-Romuald) (appel d'offres 2015-50-39), à 9124-4905 Québec inc. faisant affaires sous le nom de Construction Couture & Tanguay, au prix de 660 660 \$, avant TPS et TVQ, conformément au devis et à sa soumission, et de décréter ces travaux.

Adoptée à l'unanimité

CV-2015-04-86

Modification du contrat relatif aux travaux de revitalisation du secteur de la Traverse (quai Paquet et esplanade)

[Document d'aide à la décision INF-GEN-2015-005-R-2](#)

Il est proposé par le conseiller Pierre Lainesse
Appuyé par le conseiller Serge Côté

De modifier le contrat relatif aux travaux de revitalisation du secteur de la Traverse (quai Paquet et esplanade) accordé par la résolution CV-2014-08-72, conformément à l'avis de modification présenté à la fiche de prise de décision INF-GEN-2015-005-R-2, au montant de 600 000 \$, avant taxes (629 925 \$, taxes nettes incluses), concernant les frais supplémentaires relatifs au report

du début des travaux, compte tenu que ces modifications constituent un accessoire au contrat accordé et qu'ils ne changent pas la nature de celui-ci, suivant les motifs contenus à cette fiche de prise de décision.

Adoptée à l'unanimité

CV-2015-04-87

Modification du contrat relatif aux travaux de revitalisation du secteur de la Traverse (quai Paquet et esplanade)

[Document d'aide à la décision INF-GEN-2015-043-R-1](#)

Il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Bazinet
Appuyé par le conseiller Pierre Lainesse

De modifier le contrat relatif aux travaux de revitalisation du secteur de la Traverse (quai Paquet et esplanade) accordé par la résolution CV-2014-08-72, conformément à l'avis de modification présenté à la fiche de prise de décision INF-GEN-2015-043-R-1, au montant de 1 057 000 \$, avant taxes (1 100 000 \$, taxes nettes incluses), concernant les frais supplémentaires sur les sols contaminés, compte tenu que cette modification constitue un accessoire au contrat accordé et qu'elle ne change pas la nature de celui-ci, suivant les motifs contenus à cette fiche de prise de décision.

Adoptée à l'unanimité

CV-2015-04-88

Affectation de la réserve financière pour la lutte contre la criminalité

[Document d'aide à la décision POL-2015-014](#)

Il est proposé par la conseillère Janet Jones
Appuyé par la conseillère Ann Jeffrey

D'affecter un montant de 10 000 \$ provenant de la réserve financière pour la lutte contre la criminalité créée par le Règlement RV-2013-12-43, au poste 02-162-04-454.

Adoptée à l'unanimité

CV-2015-04-89

Fermetures temporaires de rues pour la tenue de la Fête des voisins

[Document d'aide à la décision POL-2015-016](#)

Il est proposé par le conseiller Pierre Lainesse
Appuyé par le conseiller Robert Maranda

De fermer temporairement les rues indiquées en annexe à la fiche de prise de décision POL-2015-016, le 6 juin 2015, pour la tenue de la Fête des voisins, ou le lendemain en cas de pluie pour la majorité des événements tenus en lien avec cette fête.

Adoptée à l'unanimité

CV-2015-04-90

Fermeture temporaire d'une partie du boulevard de l'Entente (secteur Lévis) pour la tenue d'une fête de quartier

[Document d'aide à la décision POL-2015-021](#)

Il est proposé par le conseiller Robert Maranda
Appuyé par le conseiller Serge Côté

De fermer temporairement une partie du boulevard de l'Entente (secteur Lévis), entre les numéros civiques 50 et 62, pour la tenue d'une fête de quartier, le 13 juin 2015, entre 15 h et 21 h.

Adoptée à l'unanimité

CV-2015-04-91

Fermeture temporaire de la rue Françoise-Loranger (secteur Lévis) pour la tenue d'une fête de quartier

[Document d'aide à la décision POL-2015-022](#)

Il est proposé par le conseiller René Fortin
Appuyé par le conseiller Clément Genest

De fermer temporairement la rue Françoise-Loranger (secteur Lévis) pour la tenue d'une fête de quartier le 20 juin 2015, entre 12 h et 23 h 59, ou le lendemain en cas de pluie.

Adoptée à l'unanimité

CV-2015-04-92

Fermeture temporaire d'une partie de la rue Mont-Marie (secteur Lévis) pour la tenue d'une journée sportive pour les étudiants et étudiantes du Collège de Lévis

[Document d'aide à la décision POL-2015-023](#)

Il est proposé par le conseiller Serge Côté
Appuyé par le conseiller Pierre Lainesse

De fermer temporairement une partie de la rue Mont-Marie (secteur Lévis), entre les rues Perreault et des Hospitalières, pour la tenue de la journée sportive annuelle pour les étudiants et étudiantes du Collège de Lévis, le 4 juin 2015, entre 9 h et 15 h 30, ou le 5 ou 8 juin 2015 en cas de pluie.

Adoptée à l'unanimité

CV-2015-04-93

Proclamation de la Journée internationale des aînés ou aînées

[Document d'aide à la décision DVC-SOC-2015-011](#)

Il est proposé par la conseillère Janet Jones
Appuyé par la conseillère Brigitte Duchesneau

De proclamer la *Journée internationale des aînés ou aînées* le
1^{er} octobre 2015.

Adoptée à l'unanimité

CV-2015-04-94

Contrat à intervenir avec un créateur relatif à l'exécution de l'œuvre d'art dans le projet de réaménagement et de revitalisation du secteur de la Traverse (composantes quai et esplanade)

[Document d'aide à la décision DVC-ART-2015-010-R-1](#)

Il est proposé par le conseiller Pierre Lainesse
Appuyé par le conseiller Jean-Pierre Bazinet

De conclure le contrat d'exécution de l'œuvre d'art du secteur de la Traverse, composantes quai et esplanade, à intervenir avec François Mathieu, tel qu'il est annexé à la fiche de prise de décision DVC-ART-2015-010-R-1 et d'autoriser le maire et la greffière à signer ce contrat.

Adoptée à l'unanimité

CV-2015-04-95

Modification du contrat relatif à la fourniture de services professionnels en évaluation foncière pour la réalisation de certains travaux d'équilibrage du rôle triennal 2014, 2015, 2016 et de mises à jour des valeurs foncières des rôles triennaux 2011, 2012, 2013 et 2014, 2015, 2016

[Document d'aide à la décision FIN-EVA-2015-002](#)

Il est proposé par le conseiller Robert Maranda
Appuyé par le conseiller Clément Genest

De modifier le contrat relatif à la fourniture de services professionnels en évaluation foncière pour la réalisation de certains travaux d'équilibrage du rôle triennal 2014, 2015, 2016 et de mises à jour des valeurs foncières des rôles triennaux 2011, 2012, 2013 et 2014, 2015, 2016 (appel d'offres 2012-55-49), au montant de 249 956 \$, taxes incluses, et ce compte tenu que cette modification est accessoire et ne change pas la nature du contrat en fonction des justifications fournies par le chef du Service de l'évaluation.

Adoptée à l'unanimité

CV-2015-04-96

Dépôt du rapport financier l'année 2014 et des rapports (audits) du vérificateur général et du vérificateur externe (auditeur indépendant)

[Document d'aide à la décision FIN-TRE-2015-014](#)

Le rapport financier consolidé dressé par le trésorier pour l'année 2014 ainsi que des rapports de vérification (audits) du vérificateur externe (auditeur

indépendant) des états financiers de la Ville, des comptes relatifs au vérificateur général et des rapports de vérification (audits) du vérificateur général des états financiers de la Ville et de l'état établissant le taux global de taxation, tels qu'ils sont annexés à la fiche de prise de décision FSA-TRE-2015-014, sont déposés à titre d'information.

CV-2015-04-97

Établissement du processus d'homologation permettant d'homologuer des systèmes d'information financière

[Document d'aide à la décision FIN-TRE-2015-012](#)

Il est proposé par le conseiller Michel Patry
Appuyé par le conseiller Jean-Pierre Bazinet

D'approuver l'établissement du processus d'homologation permettant d'homologuer des systèmes d'information financière.

Adoptée à l'unanimité

CV-2015-04-98

Dépôt du rapport de projection des revenus et des dépenses

[Document d'aide à la décision FIN-TRE-2015-013](#)

Le rapport de projection des revenus et des dépenses est déposé à titre d'information.

CV-2015-04-99

Projet de résolution relatif à la demande d'autorisation pour le projet particulier de construction d'un immeuble d'habitation collective de 89 logements sur le lot 3 021 053 du cadastre du Québec, situé au 8122 à 8150 boulevard Guillaume-Couture (secteur Lévis), près de l'intersection du boulevard Guillaume-Couture et de la rue des Lilas (secteur Lévis)

[Document d'aide à la décision URBA-2015-096-R-1](#)

ATTENDU la demande d'autorisation pour un projet particulier de construction d'une habitation collective de 89 logements sur le lot 3 021 053 du cadastre du Québec, situé au 8122 à 8150 boulevard Guillaume-Couture, secteur Lévis, déposée dans le cadre du Règlement RV-2011-11-24 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble ;

ATTENDU l'avis du comité consultatif d'urbanisme de la Ville ;

En conséquence,

Il est proposé par le conseiller Serge Côté
Appuyé par le conseiller Robert Maranda

D'autoriser un projet particulier de construction d'une habitation collective de 89 logements sur le lot 3 021 053 du cadastre du Québec, situé au 8122 à 8150 boulevard Guillaume-Couture, secteur Lévis, conformément aux plans

préparés par BFN Beaudet Faille Normand architectes, datés du 1^{er} mai 2015 et du 6 mai 2015, dossier 14-1018, tels qu'ils sont annexés à la fiche de prise de décision URBA-2015-096-R-1.

D'autoriser ce projet particulier aux conditions suivantes :

- soixante-trois cases de stationnement doivent être aménagées à l'intérieur du bâtiment principal, en sus des 27 cases de stationnement qui doivent être aménagées, conformément au plan d'implantation annexé à cette fiche de prise de décision, à l'extérieur du bâtiment ;
- les autres dispositions des règlements d'urbanisme applicables doivent être respectées.

Adoptée à l'unanimité

Le membre du conseil Clément Genest divulgue la nature générale de son intérêt dans la question suivante qui sera prise en considération concernant l'autorisation pour les travaux situés sur le lot 2 244 989 du cadastre du Québec et il mentionne qu'il s'abstient de participer aux délibérations sur cette question et de voter.

CV-2015-05-00

Demande visant la délivrance d'une autorisation pour les travaux situés sur le lot 2 244 989 du cadastre du Québec (2091, route Marie-Victorin, secteur Saint-Nicolas)

[Document d'aide à la décision URBA-2015-116](#)

Il est proposé par la conseillère Janet Jones
Appuyé par le conseiller Réjean Lamontagne

De ne pas s'objecter à la demande présentée par La ferme Genest inc. au ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, en vertu de l'article 32 de la *Loi sur la qualité de l'environnement*, pour les travaux situés sur le lot 2 244 989 du cadastre du Québec, et en conséquence d'autoriser la greffière à signer le certificat prévu à l'article 32.3 de la loi à l'égard de cette demande.

Adoptée à la majorité

Le maire quitte son siège et la séance est alors présidée par le maire suppléant.

CV-2015-05-01

Affectation à l'utilité publique et cession d'une servitude de passage de lignes de télécommunication et de distribution d'énergie électrique sur une partie des lots 4 722 223 et 5 101 452 du cadastre du Québec, en faveur de Bell Canada et Hydro-Québec (rue de Fontainebleau, secteur Saint-Étienne-de-Lauzon)

[Document d'aide à la décision DEV-2015-035](#)

Il est proposé par le conseiller Mario Fortier
Appuyé par Réjean Lamontagne

De confirmer que les parties des lots 4 722 223 et 5 101 452 du cadastre du Québec, d'une superficie approximative de 178,9 mètres carrés, telle qu'elles sont montrées sur le plan annexé à la fiche de prise de décision DEV-2015-035, ne sont plus affectées à l'utilité publique et de céder à titre gratuit une servitude de passage de lignes de télécommunication et de distribution d'énergie électrique sur ces parties de lots en faveur de Bell Canada et Hydro-Québec, les frais relatifs à cette transaction à être assumés par Hydro-Québec et d'autoriser le maire et la greffière à signer tout document à cet effet.

Adoptée à l'unanimité

CV-2015-05-02

Acquisition d'une servitude sur une partie des lots 2 846 914 et 2 847 042 du cadastre du Québec (rue de Fontainebleau, secteur Saint-Étienne-de-Lauzon)

[Document d'aide à la décision DEV-2015-071](#)

Il est proposé par le conseiller Mario Fortier
Appuyé par le conseiller Michel Turner

D'acquérir, à titre gratuit, une servitude réelle et perpétuelle sur une partie du lot 2 846 914 du cadastre du Québec, d'une superficie approximative de 1 726,2 mètres carrés, et sur une partie du lot 2 847 042 de ce cadastre, d'une superficie approximative de 866,6 mètres carrés, telles qu'elles sont montrées sur le plan annexé à la fiche de prise de décision DEV-2015-071, les frais relatifs à cette transaction à être assumés par la Ville et d'autoriser le maire et la greffière à signer tout document à cet effet.

Adoptée à l'unanimité

CV-2015-05-03

Levée d'une obligation contractuelle liant 9232-4060 Québec inc. relative à la construction du bâtiment industriel situé sur le lot 5 256 514 du cadastre du Québec (Parc industriel Bernières)

[Document d'aide à la décision DEV-2015-049](#)

Il est proposé par le conseiller Clément Genest
Appuyé par le conseiller Réjean Lamontagne

De relever 9232-4060 Québec inc. de l'obligation prévue à la clause 8.9.2 de l'acte de vente notarié et publié au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Lévis, sous le numéro 21 025 637, pour la construction du bâtiment industriel érigé sur le lot 5 256 514 du cadastre du Québec.

Adoptée à l'unanimité

CV-2015-05-04

Vente du lot 2 061 278 du cadastre du Québec (rue Marie-Antoinette, secteur Pintendre)

[Document d'aide à la décision DEV-2015-072](#)

Il est proposé par la conseillère Ann Jeffrey
Appuyé par le conseiller Serge Côté

De vendre au propriétaire du lot 2 061 277 du cadastre du Québec, le lot 2 061 278 de ce cadastre, tel qu'il est montré sur le plan annexé à la fiche de prise de décision DEV-2015-072, au prix de 1\$, avec la garantie du droit de propriété sans la garantie de qualité, avec une servitude réelle et perpétuelle d'aqueduc et d'égout en faveur de la Ville, sur le lot entier et aux autres conditions mentionnées à cette fiche de prise de décision, les frais relatifs à cette transaction à être assumés par l'acquéreur et d'autoriser le maire et la greffière à signer tout document à cet effet.

Adoptée à l'unanimité

CV-2015-05-05

Autorisation à Festivent inc. pour l'utilisation du parc Champigny et d'un terrain

[Document d'aide à la décision DEV-2015-076](#)

Il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Bazinet
Appuyé par le conseiller Guy Dumoulin

Aux fins de la présentation de l'édition 2015 de Festivent, d'autoriser Festivent inc. à utiliser le site du parc Champigny et toutes les installations pour la période du 23 juillet au 5 août 2015 inclusivement, de même que le terrain vacant situé sur le lot 2 692 965 du cadastre du Québec (secteur Saint-Jean-Chrysostome), pour l'installation de véhicules récréatifs des forains, pour le maintien de ses activités auprès de la population lévisienne.

Adoptée à l'unanimité

CV-2015-05-06

Autorisation de signature de plans en référence à la résolution CV-2015-00-83 « Acquisition du lot 2 158 912 et autres du cadastre du Québec (terrains appartenant à Hydro-Québec, en bordure de la rivière Etchemin, secteur Saint-Romuald) »

[Document d'aide à la décision DEV-2015-078](#)

Il est proposé par la conseillère Brigitte Duchesneau
Appuyé par le conseiller Guy Dumoulin

D'autoriser le maire et la greffière à signer les plans annexés à la fiche de prise de décision DEV-2015-078, en référence à la résolution CV-2015-00-83 «Acquisition du lot 2 158 912 et autres du cadastre du Québec (terrains appartenant à Hydro-Québec en bordure de la rivière Etchemin, secteur Saint-Romuald)».

Adoptée à l'unanimité

Le maire reprend son siège.

CV-2015-05-07

Affectation à l'utilité publique, vente d'une partie du lot 2 660 375 du cadastre du Québec et d'une partie du lot 5 299 062 de ce cadastre (rue des Arpents, secteur Lévis) et affectation du fruit de la vente

[Document d'aide à la décision DEV-2015-020-R-1](#)

Il est proposé par la conseillère Janet Jones

Appuyé par le conseiller Pierre Lainesse

De confirmer que la partie du lot 2 660 375 du cadastre du Québec, d'une superficie approximative de 1 091,69 mètres carrés, et la partie du lot 5 299 062 de ce cadastre, d'une superficie approximative de 9,07 mètres carrés, telles qu'elles sont montrées sur le plan annexé à la fiche de prise de décision DEV-2015-020-R-1, ne sont plus affectées à l'utilité publique.

De vendre à 9299-9747 Québec inc. une partie du lot 2 660 375 de ce cadastre, d'une superficie approximative de 1 091,69 mètres carrés, et une partie du lot 5 299 062 de ce cadastre, d'une superficie approximative de 9,07 mètres carrés, telles qu'elles sont montrées à cette fiche de prise de décision, au prix de 165 \$ le mètre carré, plus taxes si applicables, sans la garantie de qualité et aux autres conditions mentionnées en annexe à cette fiche de prise de décision, les frais relatifs à cette transaction à être assumés par l'acquéreur, d'autoriser le maire et la greffière à signer tout document à cet effet et d'affecter le produit net de la vente à la réserve financière pour fins de développement du territoire en matière économique, environnementale, patrimoniale et historique;

De décréter que la partie du lot 2 431 610 de ce cadastre, d'une superficie approximative de 180,01 mètres carrés, telle qu'elle est montrée sur le plan annexé à cette fiche de prise de décision, soit affectée à l'utilité publique conditionnellement à son acquisition.

Adoptée à l'unanimité

CV-2015-05-08

Avis de motion du Règlement RV-2015-14-49 modifiant le Règlement RV-2008-07-60 sur le schéma d'aménagement et de développement révisé (modification et retrait de cours d'eau pour Roc Pointe, secteur Saint-Nicolas, et Pointe Saint-Grégoire, secteur Saint-Étienne-de-Lauzon)

[Document d'aide à la décision URBA-2015-083](#)

Le membre du conseil de la Ville Mario Fortier donne avis qu'il sera soumis lors d'une prochaine séance le Règlement RV-2015-14-49 modifiant le Règlement RV-2008-07-60 sur le schéma d'aménagement et de développement révisé.

Ce règlement a pour objet :

- ✓ de modifier l'illustration d'un cours d'eau situé au nord du chemin Marie-Victorin, parallèle en partie à la rue de la Misaine à l'intérieur des limites du développement connu sous le nom de Roc Pointe (secteur Saint-Nicolas);
- ✓ de supprimer deux cours d'eau situés dans la partie du territoire connu sous le nom de Pointe Saint-Grégoire, à proximité de l'échangeur de l'autoroute Robert-Cliche (secteur Saint-Étienne-de-Lauzon).

CV-2015-05-09

Avis de motion du Règlement RV-2015-14-50 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement (habitations unifamiliales jumelées et unifamiliales en rangée, prolongement de la rue Abbé-Ruel, zone H1232, secteur Saint-Romuald)

[Document d'aide à la décision URBA-2015-088](#)

Le membre du conseil de la Ville Brigitte Duchesneau donne avis qu'il sera soumis lors d'une prochaine séance le Règlement RV-2015-14-50 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement.

Ce règlement a pour objet d'autoriser, dans la zone H1232, les habitations unifamiliales jumelées et les habitations unifamiliales en rangée et de prévoir les normes applicables à ces usages.

CV-2015-05-10

Avis de motion du Règlement RV-2015-14-51 modifiant le Règlement RV-2006-04-70 sur le stationnement

[Document d'aide à la décision INF-GEN-2015-045](#)

Le membre du conseil de la Ville Mario Fortier donne avis qu'il sera soumis lors d'une prochaine séance le Règlement RV-2015-14-51 modifiant le Règlement RV-2006-04-70 sur le stationnement.

Ce règlement a pour objet d'interdire le stationnement sur une partie de la rue Laval, dans le secteur Saint-Étienne-de-Lauzon.

CV-2015-05-11

Avis de motion du Règlement RV-2015-14-52 modifiant le Règlement numéro 100-86 concernant la circulation, le stationnement des véhicules et la sécurité publique dans les limites de la Ville de Saint-Romuald

[Document d'aide à la décision INF-GEN-2015-045](#)

Le membre du conseil de la Ville Serge Côté donne avis qu'il sera soumis lors d'une prochaine séance le Règlement RV-2015-14-52 modifiant le Règlement numéro 100-86 concernant la circulation, le stationnement des véhicules et la sécurité publique dans les limites de la Ville de Saint-Romuald.

Ce règlement a pour objet de réduire la limite de vitesse de 70 km/h à 50 km/h sur une partie du boulevard Guillaume Couture, dans le secteur

CV-2015-05-12

Avis de motion du Règlement RV-2015-14-53 modifiant le Règlement RV-2008-07-60 sur le schéma d'aménagement et de développement révisé (retrait, modification et ajout de cours d'eau au sud de la rue Sainte-Hélène et à l'est du Vieux Chemin, secteur Sainte-Hélène-de-Breakeyville)

[Document d'aide à la décision URBA-2015-111](#)

Le membre du conseil de la Ville Michel Turner donne avis qu'il sera soumis lors d'une prochaine séance le Règlement RV-2015-14-53 modifiant le Règlement RV-2008-07-60 sur le schéma d'aménagement et de développement révisé.

Ce règlement a pour objet de :

- supprimer l'illustration de deux cours d'eau et d'un tronçon d'un cours d'eau situés au sud de la rue Sainte-Hélène et au nord du ruisseau Saint-Louis dans le secteur de Sainte-Hélène-de-Breakeyville;
- de supprimer l'illustration d'un cours d'eau et d'ajouter l'illustration de deux cours d'eau situés à l'est du Vieux Chemin à proximité de l'autoroute Robert-Cliche, dans le secteur de Sainte-Hélène-de-Breakeyville.

CV-2015-05-13

Avis de motion du Règlement RV-2015-14-54 modifiant le Règlement RV-2014-13-14 modifiant le Règlement RV-2011-11-34 édictant le code d'éthique et de déontologie des membres du conseil de la Ville et présentation du projet de règlement

[Document d'aide à la décision DG-2015-143-R-1](#)

Le maire Gilles Lehouillier donne avis qu'il sera soumis lors d'une prochaine séance le Règlement RV-2015-14-54 modifiant le Règlement RV-2014-13-14 modifiant le Règlement RV-2011-11-34 édictant le code d'éthique et de déontologie des membres du conseil de la Ville.

Ce règlement a pour objet d'apporter une précision quant au fait qu'il est notamment interdit à un membre du conseil de la Ville d'acquérir des biens de la Ville à l'occasion d'une vente à l'enchère sous l'autorité de la Ville.

Le projet de règlement RV-2015-14-54 modifiant le Règlement RV-2014-13-14 modifiant le Règlement RV-2011-11-34 édictant le code d'éthique et de déontologie des membres du conseil de la Ville est également présenté par le maire Gilles Lehouillier.

CV-2015-05-14

Avis de motion du Règlement RV-2015-14-55 modifiant le Règlement RV-2012-12-03 édictant le code d'éthique et de déontologie du personnel de la Ville de Lévis et présentation du projet de règlement

[Document d'aide à la décision DG-2015-143-R-1](#)

Le maire Gilles Lehouillier donne avis qu'il sera soumis lors d'une prochaine séance le Règlement RV-2015-14-55 modifiant le Règlement RV-2012-12-03 édictant le code d'éthique et de déontologie du personnel de la Ville de Lévis.

Ce règlement a pour objet d'apporter une précision quant au fait que les membres du personnel doivent s'abstenir d'avoir directement ou indirectement un contrat avec la Ville et qu'il est notamment interdit à un membre du personnel d'acquérir des biens de la Ville à l'occasion d'une vente à l'enchère sous l'autorité de la Ville.

Le projet de règlement RV-2015-14-55 modifiant le Règlement RV-2012-12-03 édictant le code d'éthique et de déontologie des membres du personnel de la Ville de Lévis est également présenté par le maire Gilles Lehouillier.

CV-2015-05-15

Adoption du Projet de règlement RV-2015-14-49 modifiant le Règlement RV-2008-07-60 sur le schéma d'aménagement et de développement révisé (modification et retrait de cours d'eau pour Roc Pointe, secteur Saint-Nicolas, et Pointe Saint-Grégoire, secteur Saint-Étienne-de-Lauzon), document prévu au premier alinéa de l'article 53.11.4 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, assemblée de consultation et demande au ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire

[Document d'aide à la décision URBA-2015-083](#)

Il est proposé par le conseiller René Fortin
Appuyé par le conseiller Réjean Lamontagne

D'adopter le Projet de règlement RV-2015-14-49 modifiant le Règlement RV-2008-07-60 sur le schéma d'aménagement et de développement révisé, tel qu'il est annexé à la fiche de prise de décision URBA-2015-083.

D'adopter le document prévu au premier alinéa de l'article 53.11.4 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* concernant les modifications à apporter au Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement, tel qu'il est annexé à cette fiche de prise de décision.

De demander à la commission consultative d'urbanisme et d'aménagement de la Ville de tenir une assemblée publique de consultation sur ce projet de règlement et que, pour les fins de cette assemblée, cette commission soit présidée par le maire ou par un membre de la commission qu'il désigne.

De demander au ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire son avis sur le projet.

Adoptée à l'unanimité

CV-2015-05-16

Adoption du Projet de règlement RV-2015-14-50 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement (habitations unifamiliales jumelées et unifamiliales en rangée, prolongement de la rue Abbé-Ruel, zone H1232, secteur Saint-Romuald)

[Document d'aide à la décision URBA-2015-088](#)

Il est proposé par la conseillère Brigitte Duchesneau
Appuyé par le conseiller Michel Patry

D'adopter le Projet de règlement RV-2015-14-50 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement, tel qu'il est annexé à la fiche de prise de décision URBA-2015-088.

Adoptée à l'unanimité

CV-2015-05-17

Adoption du Projet de règlement RV-2015-14-53 modifiant le Règlement RV-2008-07-60 sur le schéma d'aménagement et de développement révisé (retrait, modification et ajout de cours d'eau au sud de la rue Sainte-Hélène et à l'est du Vieux Chemin, secteur Sainte-Hélène-de-Breakeyville), document prévu au premier alinéa de l'article 53.11.4 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, assemblée de consultation et demande au ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire

[Document d'aide à la décision URBA-2015-111](#)

Il est proposé par le conseiller Michel Turner
Appuyé par le conseiller Guy Dumoulin

D'adopter le Projet de règlement RV-2015-14-53 modifiant le Règlement RV-2008-07-60 sur le schéma d'aménagement et de développement révisé, tel qu'il est annexé à la fiche de prise de décision URBA-2015-111.

D'adopter le document prévu au premier alinéa de l'article 53.11.4 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* concernant les modifications à apporter au Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement, tel qu'il est annexé à cette fiche de prise de décision.

De demander à la commission consultative d'urbanisme et d'aménagement de la Ville de tenir une assemblée publique de consultation sur ce projet de règlement et que, pour les fins de cette assemblée, cette commission soit présidée par le maire ou par un membre de la commission qu'il désigne.

De demander au ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire son avis sur le projet.

Adoptée à l'unanimité

CV-2015-05-18

Adoption du Second projet de règlement RV-2015-14-27 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement (ajout de l'usage H1 Habitation unifamiliale isolée sur une partie du lot 2 059 305 du cadastre du Québec, chemin Saint-Romain, secteur Saint-Jean-Chrysostome)

[Document d'aide à la décision URBA-2015-103](#)

Il est proposé par le conseiller Guy Dumoulin
Appuyé par le conseiller Jean-Pierre Bazinet

D'adopter le Second projet de règlement RV-2015-14-27 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement, sans changement par rapport au projet de règlement adopté par la résolution CV-2015-02-55.

Adoptée à l'unanimité

CV-2015-05-19

Adoption du Second projet de règlement RV-2015-14-29 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement (ajout d'usages dans les zones C1906 et M1902, avenue Saint-Augustin, secteur Sainte-Hélène-de-Breakeyville)

[Document d'aide à la décision URBA-2015-104](#)

Il est proposé par le conseiller Michel Turner
Appuyé par le conseiller Michel Patry

D'adopter le Second projet de règlement RV-2015-14-29 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement, sans changement par rapport au projet de règlement adopté par la résolution CV-2015-02-57.

Adoptée à l'unanimité

CV-2015-05-20

Adoption du Second projet de règlement RV-2015-14-18 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement (création de la zone H0215 située en bordure du chemin des Oies et route Marie-Victorin, secteur Saint-Nicolas)

[Document d'aide à la décision URBA-2015-108](#)

Il est proposé par le conseiller Mario Fortier
Appuyé par le conseiller Guy Dumoulin

D'adopter le Second projet de règlement RV-2015-14-18 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement, sans changement par rapport au projet de règlement adopté par la résolution CV-2015-01-60.

Adoptée à l'unanimité

CV-2015-05-21

Adoption du Règlement RV-2015-14-47 modifiant le Règlement RV-2006-04-70 sur le stationnement

[Document d'aide à la décision INF-GEN-2015-028](#)

ATTENDU QU'une copie du projet de Règlement RV-2015-14-47 modifiant le Règlement RV-2006-04-70 sur le stationnement a été remise aux membres du conseil de la Ville au plus tard deux jours juridiques avant la présente séance, que tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu ce projet de règlement et qu'ils renoncent à la lecture de ce règlement;

ATTENDU QUE l'assistante-greffière mentionne que ce règlement a pour objet de régir le stationnement sur certaines rues de la Ville ;

En conséquence,

Il est proposé par le conseiller Serge Côté
Appuyé par le conseiller Michel Patry

D'adopter le Règlement RV-2015-14-47 modifiant le Règlement RV-2006-04-70 sur le stationnement.

Adoptée à l'unanimité

CV-2015-05-22

Adoption du Règlement RV-2015-14-48 modifiant le Règlement RV-2005-04-24 sur le stationnement en période hivernale

[Document d'aide à la décision INF-GEN-2015-028](#)

ATTENDU QU'une copie du projet de Règlement RV-2015-14-48 modifiant le Règlement RV-2005-04-24 sur le stationnement en période hivernale a été remise aux membres du conseil de la Ville au plus tard deux jours juridiques avant la présente séance, que tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu ce projet de règlement et qu'ils renoncent à la lecture de ce règlement;

ATTENDU QUE l'assistante-greffière mentionne que ce règlement a pour objet de régir le stationnement, en alternance, en période hivernale, sur certaines rues de la Ville ;

En conséquence,

Il est proposé par le conseiller Guy Dumoulin
Appuyé par le conseiller Serge Côté

D'adopter le Règlement RV-2015-14-48 modifiant le Règlement RV-2005-04-24 sur le stationnement en période hivernale.

Adoptée à l'unanimité

CV-2015-05-23

Adoption du Règlement RV-2015-14-28 modifiant le Règlement RV-2011-11-22 sur le plan d'urbanisme (nouvelle affectation multifonctionnelle sur l'avenue Saint-Augustin, secteur Sainte-Hélène-de-Breakeyville)

[Document d'aide à la décision URBA-2015-107](#)

ATTENDU QU'une copie du projet de Règlement RV-2015-14-28 modifiant le Règlement RV-2011-11-22 sur le plan d'urbanisme a été remise aux membres du conseil de la Ville au plus tard deux jours juridiques avant la présente séance, que tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu ce projet de règlement et qu'ils renoncent à la lecture de ce règlement;

ATTENDU QUE l'assistante-greffière mentionne que ce règlement a pour objet de remplacer une aire d'affectation commerciale sectorielle située en bordure de l'avenue Saint-Augustin par une aire d'affectation multifonctionnelle ;

En conséquence,

Il est proposé par le conseiller Michel Turner
Appuyé par le conseiller Michel Patry

D'adopter le Règlement RV-2015-14-28 modifiant le Règlement RV-2011-11-22 sur le plan d'urbanisme, sans changement par rapport au projet de règlement adopté par la résolution CV-2015-02-56.

Adoptée à l'unanimité

CV-2015-05-24

Adoption du Règlement RV-2015-14-19 modifiant le Règlement RV-2011-11-29 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (chemin des Oies et route Marie-Victorin, secteur Saint-Nicolas)

[Document d'aide à la décision URBA-2015-109](#)

ATTENDU QU'une copie du projet de Règlement RV-2015-14-19 modifiant le Règlement RV-2011-11-29 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale a été remise aux membres du conseil de la Ville au plus tard deux jours juridiques avant la présente séance, que tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu ce projet de règlement et qu'ils renoncent à la lecture de ce règlement;

ATTENDU QUE l'assistante-greffière mentionne que ce règlement a pour objet de créer la zone H0215 à même une partie des zones H0218 et H0219 et d'y permettre les habitations unifamiliales isolées et d'agrandir la zone H0219 à même une partie de la zone H0218 ;

En conséquence,

Il est proposé par le conseiller Clément Genest
Appuyé par le conseiller Mario Fortier

D'adopter le Règlement RV-2015-14-19 modifiant le Règlement

RV-2011-11-29 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale, sans changement par rapport au projet de règlement adopté par la résolution CV-2015-01-61.

Adoptée à l'unanimité

CV-2015-05-25

Adoption du Règlement RV-2015-14-21 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement (augmentation du nombre maximal d'endroits destinés à des usages de la classe d'usages C315, construction, démolition, excavation, aménagements extérieurs, émondage et abattage d'arbres) dans la zone C2798 située sur la route du Président-Kennedy, secteur Pintendre)

[Document d'aide à la décision URBA-2015-118](#)

ATTENDU QU'une copie du projet de Règlement RV-2015-14-21 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement a été remise aux membres du conseil de la Ville au plus tard deux jours juridiques avant la présente séance, que tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu ce projet de règlement et qu'ils renoncent à la lecture de ce règlement;

ATTENDU QUE l'assistante-greffière mentionne que ce règlement a pour objet d'augmenter le contingentement de l'usage C315, construction, démolition, excavation, aménagements extérieurs, émondage et abattage d'arbres, à un maximum de trois dans la zone C2798;

En conséquence,

Il est proposé par la conseillère Ann Jeffrey
Appuyé par le conseiller Serge Côté

D'adopter le Règlement RV-2015-14-21 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement, sans changement par rapport au projet de règlement adopté par la résolution CV-2015-02-06.

Adoptée à l'unanimité

CV-2015-05-26

Adoption du Règlement RV-2015-14-23 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement (modifications relatives aux normes minimales de superficie de plancher et d'occupation au sol dans plusieurs zones situées dans les arrondissements des Chutes-de-la-Chaudière-Ouest et des Chutes-de-la-Chaudière-Est)

[Document d'aide à la décision URBA-2015-119](#)

ATTENDU QU'une copie du projet de Règlement RV-2015-14-23 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement a été remise aux membres du conseil de la Ville au plus tard deux jours juridiques avant la présente séance, que tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu ce projet de règlement et qu'ils renoncent à la lecture de ce règlement;

ATTENDU QUE l'assistante-greffière mentionne que ce règlement a pour objet de supprimer les normes minimales de superficie de plancher prescrites

dans plusieurs zones situées sur le territoire des arrondissements des Chutes-de-la-Chaudière-Ouest et Chutes-de-la-Chaudière-Est et de fixer des normes minimales de superficie d'occupation au sol dans certaines de ces zones ;

En conséquence,

Il est proposé par le conseiller Guy Dumoulin
Appuyé par le conseiller Michel Patry

D'adopter le Règlement RV-2015-14-23 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement, sans changement par rapport au second projet de règlement adopté par la résolution CV-2015-03-43.

Adoptée à l'unanimité

CV-2015-05-27

Adoption du Règlement RV-2015-14-17 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement (retrait des normes de superficie maximale de plancher et d'occupation au sol pour les usages du groupe C3 commerce au détail ou de gros, service, avec entreposage extérieur et contrainte dans la zone I1308 située en bordure d'une partie du boulevard Guillaume-Couture et des rues Dumais, Arthur-Plante et Perreault, secteur Saint-Romuald)

[Document d'aide à la décision URBA-2015-120](#)

ATTENDU QU'une copie du projet de Règlement RV-2015-14-17 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement a été remise aux membres du conseil de la Ville au plus tard deux jours juridiques avant la présente séance, que tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu ce projet de règlement et qu'ils renoncent à la lecture de ce règlement;

ATTENDU QUE l'assistante-greffière mentionne que ce règlement a pour objet de supprimer les normes de superficie maximale de plancher et d'occupation au sol applicables dans la zone I1308 ;

En conséquence,

Il est proposé par le conseiller Guy Dumoulin
Appuyé par le conseiller Michel Turner

D'adopter le Règlement RV-2015-14-17 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement, sans changement par rapport au projet de règlement adopté par la résolution CV-2015-01-59.

Adoptée à l'unanimité

CV-2015-05-28

Adoption du Règlement RV-2015-14-22 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement (ajout de certains usages du groupe C1 dans la zone H2225, située en bordure d'une partie de la rue Wolfe, secteur Lévis)

[Document d'aide à la décision URBA-2015-121](#)

ATTENDU QU'une copie du projet de Règlement RV-2015-14-22 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement a été remise aux membres du conseil de la Ville au plus tard deux jours juridiques avant la présente séance, que tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu ce projet de règlement et qu'ils renoncent à la lecture de ce règlement;

ATTENDU QUE l'assistante-greffière mentionne que ce règlement a pour objet d'autoriser, dans la zone H2225, certains usages du groupe C1 et de prévoir les normes applicables à ceux-ci ;

En conséquence,

Il est proposé par le conseiller Pierre Lainesse
Appuyé par le conseiller Robert Maranda

D'adopter le Règlement RV-2015-14-22 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement, sans changement par rapport au projet de règlement adopté la résolution CV-2015-02-07.

Adoptée à l'unanimité

CV-2015-05-29

Acquisition d'une partie des lots 3 934 911 et autres du cadastre du Québec et vente d'une partie des lots 3 934 917 et autres de ce cadastre à 9149-8329 Québec inc. dans le cadre de l'agrandissement du Centre des congrès et d'expositions de Lévis, affectation à l'utilité publique et financement afférent

[Document d'aide à la décision DEV-2015-053](#)

Il est proposé par le conseiller Robert Maranda
Appuyé par le conseiller Michel Patry

D'acquérir au prix de 5 000 \$, plus taxes si applicables, avec la garantie légale:

- une partie du lot 3 934 911 du cadastre du Québec, d'une superficie de 234,8 mètres carrés, de l'altitude -90,00 à l'altitude 60,00;
- une partie du lot 3 934 915 de ce cadastre, d'une superficie de 245,8 mètres carrés, de l'altitude -90,00 à l'altitude 60,00;
- une partie du lot 3 934 911 de ce cadastre, d'une superficie de 234,8 mètres carrés, de l'altitude 60,00 à l'altitude 65,00;
- une partie du lot 3 934 915 de ce cadastre, d'une superficie de 245,8 mètres carrés, de l'altitude 60,00 à 65,00;
- une partie du lot 3 934 911 de ce cadastre, d'une superficie de 234,8 mètres carrés, de l'altitude 65,00 à 68,00;
- une partie du lot 3 934 915 de ce cadastre, d'une superficie de 245,8 mètres carrés, de l'altitude 65,00 à 68,00;
- une partie du lot 3 934 919 de ce cadastre, d'une superficie de 3,7

mètres carrés, de l'altitude 68,65 à 72,65;

- une partie du lot 3 934 919 de ce cadastre, d'une superficie de 3,7 mètres carrés, de l'altitude 72,65 à l'altitude 74,60;
- une partie du lot 3 934 915 de ce cadastre, d'une superficie de 197,1 mètres carrés, de l'altitude 79,50 jusqu'au zénith;

telles qu'elles sont démontrées suivant la description technique préparée par Alain Gosselin, le 5 décembre 2014, sous le numéro 25 529 de ses minutes, telle qu'elle est annexée à la fiche de prise de décision DEV-2015-053, aux conditions énoncées à cette fiche de prise de décision, les frais relatifs à cette transaction à être assumés par 9149-8329 Québec inc. et d'autoriser le maire et la greffière à signer tout document à cet effet.

Pour financer la dépense relative à l'acquisition d'une partie des lots 3 934 911 et autres de ce cadastre, dans le cadre de l'agrandissement du Centre des congrès et d'expositions de Lévis, d'affecter un montant de 5 500 \$ aux activités d'investissement provenant d'un emprunt au fonds de roulement, ce montant étant remboursable annuellement au fonds de roulement par les activités financières sur une période de cinq ans, par versements égaux et ce, à compter de l'an 2016 et si la dépense s'avérait moindre, de diminuer le montant du dernier versement d'autant.

De décréter l'affectation publique sur ces parties de lots, conditionnellement à leur acquisition.

De confirmer que les parties de lot suivantes ne sont plus affectées à l'utilité publique :

- une partie du lot 3 934 917 de ce cadastre, d'une superficie de 2 416,4 mètres carrés, de l'altitude 60,00 à 65,00;
- une partie du lot 3 934 917 de ce cadastre, d'une superficie de 2 416,4 mètres carrés, de l'altitude 65,00 à l'altitude 68,65;
- une partie du lot 3 934 913 de ce cadastre, d'une superficie de 42,9 mètres carrés, de l'altitude 68,65 à l'altitude 72,65;
- une partie du lot 3 934 913 de ce cadastre, d'une superficie de 157,3 mètres carrés, de l'altitude 68,65 à l'altitude 72,65;
- une partie du lot 3 934 913 de ce cadastre, d'une superficie de 46,5 mètres carrés, de l'altitude 72,65 à l'altitude 74,60;
- une partie du lot 3 934 913 de ce cadastre, d'une superficie de 157,3 mètres carrés, de l'altitude 72,65 à l'altitude 74,60;
- une partie du lot 3 934 913 de ce cadastre, d'une, superficie de 230,2 mètres carrés, de l'altitude 74,60 à l'altitude 79,50;
- une partie du lot 3 934 913 de ce cadastre, d'une superficie de 184,7 mètres carrés, de l'altitude 79,50 jusqu'au zénith.

De vendre ces parties de lots au prix de 5 000 \$, plus taxes si applicables, à 9149-8329 Québec inc, avec la garantie légale, telles qu'elles apparaissent à la description technique préparée par Alain Gosselin le 5 décembre 2014 sous le

numéro 25 529 de ses minutes, telle qu'elle est annexée à cette fiche de prise de décision, aux conditions énoncées à cette la fiche de prise de décision, les frais relatifs à cette transaction à être assumés par 9149-8329 Québec inc, d'autoriser le maire et la greffière à signer tout document à cet effet et d'affecter le produit net de la vente de ce terrain à la réserve financière pour fins de développement du territoire en matière économique, environnementale, patrimoniale et historique.

Adoptée à l'unanimité

CV-2015-05-30

Ententes triennales à intervenir avec Festivent Inc.

[Document d'aide à la décision DEV-2015-061](#)

Il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Bazinet

Appuyé par le conseiller Guy Dumoulin

De conclure l'entente triennale de partenariat pour les volets financiers, techniques et logistiques à intervenir avec Festivent inc., telle qu'elle est annexée à la fiche de prise de décision DEV-2015-061, pour le maintien de ses activités auprès de la population lévisienne et d'autoriser le maire et la greffière à signer cette entente.

De conclure l'entente triennale de visibilité à intervenir avec Festivent inc., telle qu'elle est annexée à cette fiche de prise de décision et d'autoriser le maire et la greffière à signer cette entente.

Adoptée à l'unanimité

CV-2015-05-31

Entente de préretraite avec un membre du personnel hors cadre

[Document d'aide à la décision DG-2015-149](#)

Il est proposé par la conseillère Janet Jones

Appuyé par le conseiller Serge Côté

D'autoriser le maire et la greffière à signer l'entente à intervenir avec un membre du personnel hors cadre présentée aux membres du conseil de la Ville.

Adoptée à l'unanimité

CV-2015-05-32

Nomination d'un directeur par intérim à la Direction du service de police

[Document d'aide à la décision DG-2015-150](#)

Il est proposé par le conseiller Robert Maranda

Appuyé par la conseillère Janet Jones

De nommer Yves Després au poste de directeur par intérim à la Direction du service de police.

Adoptée à l'unanimité

CV-2015-05-33

Renouvellement et autorisation de la signature de la convention collective des membres du personnel col bleu

[Document d'aide à la décision RHAC-2015-062](#)

Il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Bazinet
Appuyé par le conseiller Robert Maranda

D'autoriser le maire et la greffière à signer la convention collective des membres du personnel col bleu à intervenir avec le Syndicat des employés municipaux de Lévis, section locale 2334 SCLP, telle qu'elle est annexée à la fiche de prise de décision RHAC-2015-062.

Adoptée à l'unanimité

CV-2015-05-34

Attribution de contrat relatif au plan directeur d'égout sanitaire (arrondissement Desjardins)

[Document d'aide à la décision INF-GEN-2015-057](#)

Attendu la demande de soumissions ;

En conséquence,

Il est proposé par la conseillère Janet Jones
Appuyé par le conseiller Serge Côté

D'attribuer le contrat dans le cadre du projet de fourniture de services professionnels en ingénierie pour l'élaboration d'un plan directeur d'égout sanitaire (arrondissement Desjardins) (appel d'offres 2015-55-37) à Tetra Tech inc., aux prix mentionnés à sa soumission, pour une dépense estimée et révisée à 235 554 \$, avant TPS et TVQ, conformément au devis et à sa soumission.

Adoptée à l'unanimité

CV-2015-05-35

Période d'intervention des membres du conseil

Plusieurs membres du conseil de la Ville prennent la parole.

CV-2015-05-36

Période de questions

Plusieurs personnes posent des questions et émettent des commentaires.

CV-2015-05-37

Levée de la séance

Il est proposé par la conseillère Ann Jeffrey
Appuyé par le conseiller Guy Dumoulin

À 22 heures 15, de lever la séance.

Adoptée à l’unanimité

Gilles Lehouillier, maire

Marlyne Turgeon, assistante-greffière
